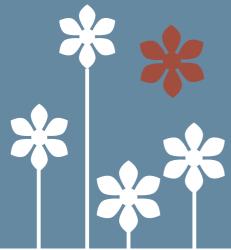


COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels



Adopté par le Comité de Lanzarote le 30 juin 2021

6° rapport d'activités du Comité de Lanzarote

(couvrant la période 19 octobre 2019 – 30 juin 2021)



COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

6° rapport d'activités du Comité de Lanzarote

(couvrant la période 19 octobre 2019 – 30 juin 2021)

Adopté par le Comité de Lanzarote le 30 juin 2021

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication. Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Direction générale de la démocratie

Couverture et mise en page : Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale du SPDP

© Conseil de l'Europe, octobre 2021 Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) F-67075 Strasbourg Cedex

lanzarote.committee@coe.int www.coe.int/lanzarote

Table des matières

6° RAPPOR	T D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LANZAROTE	5
	I. Composition du Comité de Lanzarote	6
	II. Fonctions du Comité de Lanzarote	7
	A. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote	7
	B. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques	11
ANNEXES		21
	Annexe I – Liste des réunions du Comité de Lanzarote	21
	Annexe II – Composition du Comité de Lanzarote	22
	Annexe III – Composition du Bureau du Comité de Lanzarote et liste des représentants du Comité de Lanzarote auprès d'autres entités	31
	Annexe IV – Participation du Comité de Lanzarote et du Secrétariat du Conseil de l'Europe à des événements extérieurs	33
	Annexe V – Présentation des activités pertinentes d'organisations internationales gouvernementales ou non-gouvernementales, ainsi que d'experts lors de réunions du Comité de Lanzarote	42

6^e rapport d'activités du Comité de Lanzarote¹

(couvrant la période 19 octobre 2019 – 30 juin 2021) Adopté par le Comité de Lanzarote le 30 juin 2021

Principales réalisations

- ▶ Ratification de la Convention de Lanzarote par l'Azerbaïdjan, l'Arménie et l'Irlande. Les 47 États membres du Conseil de l'Europe ont à présent ratifié la Convention
- ▶ Réponse à la pandémie de COVID-19: « Déclaration du Président et de la Vice-présidente du Comité de Lanzarote sur le renforcement de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en temps de pandémie de COVID-19 » et recueil d'informations auprès des Parties à la Convention de Lanzarote et d'autres parties prenantes
- ▶ Poursuite du 2e cycle de suivi: «La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC): répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »
- ▶ Poursuite de l'examen du respect des recommandations contenues dans le Rapport spécial intitulé « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels », en particulier des 10 recommandations considérant que les Parties doivent agir
- ➤ Célébration des 5° et 6° éditions de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
- ➤ Consolidation du partenariat avec la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants en vue de renforcer la lutte contre la violence sexuelle envers les enfants
- ➤ Échange d'informations sur l'utilisation d'outils numériques pour détecter automatiquement le matériel d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants en ligne

L'article 39 de la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (la «Convention de Lanzarote») prévoit la création d'un Comité des Parties à la Convention (le «Comité de Lanzarote»).

- Le présent rapport d'activités couvre la période depuis la 27e réunion du Comité de Lanzarote (15-17 juin 2020) jusqu'à sa 32e réunion (28-30 juin 2021) (voir Annexe I Liste des réunions du Comité de Lanzarote). Il fait suite aux cinq premiers rapports d'activités du Comité adoptés respectivement le 11 septembre 2014, le 17 mars 2016, le 12 mai 2017, le 22 juin 2018 et le 18 octobre 2019.
- Du fait de la pandémie de COVID-19, la 26° réunion du Comité de Lanzarote (10-12 mars 2020) a dû être annulée et les réunions suivantes se sont toutes tenues à distance.

I. Composition du Comité de Lanzarote

- Le Comité est composé²:
 - ▶ de membres (les Parties à la Convention de Lanzarote)³;



États parties à la Convention de Lanzarote

- 2. En vertu de la Règle 2 (« Composition ») du Règlement intérieur du Comité de Lanzarote. Le Règlement intérieur a été adopté par le Comité lors de sa 2° réunion, les 29 et 30 mars 2012, et révisé lors de sa 14° réunion, du 15 au 17 mars 2016.
- 3. À la date d'adoption du présent rapport, le Comité est composé de 48 membres (les 47 États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que la Tunisie): voir la cartographie de la Convention de Lanzarote qui présente les pays ayant ratifié la Convention ou y ayant adhéré. En application de l'article 46 de la Convention, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a invité le Maroc à adhérer à la Convention. Les instruments d'adhésion de ce pays n'étaient toutefois pas déposés à la date de l'adoption du présent rapport d'activités.

- de participants (en particulier les États observateurs auprès du Conseil de l'Europe qui ne sont pas encore parties à la Convention, les Nations Unies, l'Union européenne (UE) et d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que les institutions et organes du Conseil de l'Europe);
- d'observateurs, en particulier des représentants de la société civile.
- Le Comité de Lanzarote s'est félicité de la ratification de la Convention de Lanzarote par l'Azerbaïdjan le 19 décembre 2019, l'Arménie le 7 septembre 2020 et l'Irlande le 21 décembre 2020. A la date d'adoption du présent rapport, le Comité de Lanzarote est donc composé de 48 membres puisque, en plus de la Tunisie, les 47 États membres du Conseil de l'Europe ont à présent signé et ratifié la Convention.
- Le Comité de Lanzarote a approuvé lors de sa 28^e réunion (21-25 septembre 2020) la demande de l'Alliance mondiale WePROTECT qui souhaitait participer à ses réunions en qualité d'observateur.
- La composition actuelle du Comité de Lanzarote figure en Annexe II.
- M. George NIKOLAIDIS (Grèce) a présidé le Comité jusqu'à sa 27e réunion (15-17 juin 2020), date à laquelle M^{me} Christel DE CRAIM (Belgique) a pris la relève. La composition du Bureau du Comité de Lanzarote et la liste des représentants du Comité auprès d'autres organes figurent en Annexe III.

II. Fonctions du Comité de Lanzarote

Les fonctions du Comité de Lanzarote se fondent sur deux piliers principaux⁴: veiller à la mise en œuvre de la Convention par les États parties et faciliter la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques afin d'améliorer la capacité à prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants.

A. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

Comme l'expliquaient les rapports d'activités précédents, le Comité de Lanzarote a décidé que le suivi de la mise en œuvre de la Convention par les Parties se ferait selon une approche thématique et que toutes les Parties feraient l'objet d'un suivi en même temps, et non d'une évaluation par pays.

^{4.} Voir Article 41 de la Convention de Lanzarote.

- Suivi des recommandations du 1^{er} cycle de suivi: La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance
- Le Comité de Lanzarote a adopté deux rapports de mise en œuvre du 1^{er} cycle de suivi thématique, chacun portant sur un sous-thème spécifique⁵. Ces rapports se fondent sur l'analyse des situations nationales telles qu'elles ressortent des réponses à un questionnaire thématique apportées par les 26 États parties à la Convention au moment du lancement du cycle de suivi⁶ et par d'autres parties prenantes (principalement la société civile). Les réponses reçues sont publiées sur le site internet du Comité.
- Le Comité de Lanzarote avait convenu d'examiner le respect des recommandations adressées aux États parties lors de son 1^{er} cycle de suivi sur la base des décisions qu'il prendrait sur le renforcement de la procédure de suivi. La réflexion à ce sujet est toujours en cours.
- Tous les documents relatifs au 1^{er} cycle de suivi (questionnaire, réponses des États et d'autres parties prenantes, premier et second rapports de mise en œuvre) sont publiés sur le site internet du Comité.
- 2. 2º cycle de suivi: La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) – répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants
- Le 2° cycle de suivi porte sur « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) ». Il met l'accent en particulier sur les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants et sur la contrainte et/ou l'extorsion sexuelles fondées sur celles-ci.
- Dans ce cadre, le Comité a préparé et adopté un questionnaire thématique adressé aux 42 Parties qui avaient ratifié la Convention au moment du lancement
 - 5. Le 1^{er} rapport porte sur le cadre du droit pénal et les procédures judiciaires associées concernant les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance («Le cadre»). Le 2^d rapport porte sur les structures, les mesures et les processus en place pour prévenir les abus sexuels commis dans le cercle de confiance et en protéger les enfants («Les stratégies»).
 - 6 À savoir l'Albanie, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, Malte, le Monténégro, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Moldova, la Roumanie, Saint-Marin, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

de ce cycle de suivi⁷. D'autres parties prenantes qui s'emploient à prévenir et à combattre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants (en particulier la société civile) pouvaient également y répondre et/ou commenter les réponses des Parties afin d'élargir les sources d'informations disponibles pour le Comité de Lanzarote et ainsi affiner l'analyse des situations nationales et donc améliorer la qualité globale du rapport de suivi.

- L'ensemble des réponses au questionnaire thématique et des commentaires reçus des différents partenaires est publié sur le site internet du Comité.
- Certains membres du Comité de Lanzarote, participants ou observateurs ont tenu le rôle de rapporteurs et ont préparé des observations sur les réponses à chacune des questions du questionnaire. Après réception de tous les commentaires et observations, le Comité a entamé lors de sa 28° réunion (21-25 septembre 2020) une lecture préliminaire du projet de rapport de mise en œuvre.
- À la suite de discussions approfondies et en se fondant sur son Avis sur les images et/ou vidéos d'enfants sexuellement suggestives ou explicites produites, partagées ou reçues par des enfants, adopté le 6 juin 2019 à titre de document d'orientation, le Comité a achevé une première lecture de l'ensemble du projet de rapport de mise en œuvre lors de sa 32e réunion (28-30 juin 2021). Après une seconde lecture du chapitre «Cadres juridiques » prévue pour l'automne, le Comité a pour objectif d'adopter le rapport de mise en œuvre avant la fin de l'année 2021.
- Il convient de rappeler que, comme le mentionnait son 5^e rapport d'activités, le Comité a décidé pour la première fois de faire participer les enfants à son 2^e cycle de suivi et a inclus leurs contributions de manière visible tout au long du rapport de mise en œuvre.
- A cet égard, il faut également souligner que la Présidente du Comité de Lanzarote, M^{me} Christel DE CRAIM (Belgique), a adressé un courrier aux jeunes participants, le 19 mars 2021, pour les remercier de leurs précieuses contributions et observations et pour les informer que le Comité examinera
 - 7. À savoir l'Albanie, l'Allemagne, Andorre, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, Malte, Monaco, le Monténégro, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République de Moldova, la République tchèque, la Roumanie, Saint-Marin, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine. Bien qu'ayant ratifié la Convention de Lanzarote après le lancement du 2° cycle de suivi et n'étant donc pas dans l'obligation de répondre au questionnaire thématique, la Norvège a transmis des réponses sur une base volontaire.

la possibilité de créer une version adaptée aux enfants et conviviale des principaux messages et recommandations du rapport de mise en œuvre du 2^e cycle de suivi, lorsque ce dernier aura été adopté.

3. Suivi des recommandations du Rapport spécial « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels »

Reconnaissant le risque important que les enfants touchés par la crise des réfugiés soient ou deviennent victimes d'exploitation ou d'abus sexuels, le Comité de Lanzarote a décidé, lors de sa 15e réunion (14-17 juin 2016), de lancer un cycle de suivi urgent sur ce sujet. Un Rapport spécial intitulé « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels » a été adopté à l'issue de ce processus, le 3 mars 2017. Il se fonde sur l'analyse des situations nationales telles qu'elles ressortent des réponses à un questionnaire ciblé apportées par les 41 États parties à la Convention au moment du lancement de ce cycle de suivi urgent⁸ et par d'autres parties prenantes (principalement la société civile). Les réponses reçues sont publiées sur le site internet du Comité.

Ce rapport contient des recommandations spécifiques formulées par le Comité de Lanzarote sur les mesures à prendre pour améliorer ou renforcer la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre les abus sexuels. Des pratiques prometteuses sont aussi mises en évidence.

Après l'adoption de l'évaluation des suites données par les Parties aux 5 recommandations du Rapport spécial les «exhortant» à agir, en juin 2019, le Comité a décidé d'évaluer les suites données aux 10 recommandations du Rapport spécial «considérant» que les Parties doivent agir. En effet, ces recommandations renvoient à des situations nécessitant des améliorations sur le plan juridique ou pratique pour satisfaire pleinement à la Convention de Lanzarote. Pour ce faire, le Comité a convenu d'utiliser la même procédure que pour les 5 recommandations «exhortant» les Parties à agir et a donc demandé aux 41 Parties visées par le Rapport spécial d'envoyer des informations au Secrétariat.

^{8.} À savoir l'Albanie, Andorre, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, Malte, Monaco, le Monténégro, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République de Moldova, la République tchèque, la Roumanie, Saint-Marin, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine.

L'évaluation du respect des recommandations données aux 10 recommandations du Rapport spécial « considérant » que les Parties doivent agir doit être achevée avant la fin de l'année 2021.

4. Méthodes de travail

- Comme l'indique son 5^e rapport d'activités, l'augmentation du nombre de ses membres (passé de 12 lors sa première réunion à 48 Parties en 2021) a conduit le Comité à engager des discussions sur la manière de renforcer l'efficacité de ses méthodes de travail, et en particulier la procédure de suivi de la Convention de Lanzarote.
- Lors de sa 32^e réunion (28-30 juin 2021), le Comité de Lanzarote a examiné des suggestions visant à renforcer l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi, notamment pour:
 - ▶ trouver des moyens d'accélérer l'examen des informations recueillies afin d'évaluer la mise en œuvre de la Convention, tout en maintenant la qualité de l'évaluation et en fournissant l'aperçu le plus précis possible d'une situation donnée;
 - contrôler le respect par les Parties des conclusions du suivi.
- Le Comité de Lanzarote a invité ses membres à transmettre des observations et suggestions au Secrétariat. Il s'est par ailleurs félicité de l'offre faite par M^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal) et M^{me} Bertille DOURTHE (France) d'élaborer, avec l'aide du Secrétariat, un projet de règlement intérieur révisé, reflétant plus concrètement les principales suggestions faites pour renforcer l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi. Ce projet sera examiné par le Comité avant de se prononcer à son sujet lors d'une prochaine réunion plénière. Le Comité a également convenu que le Secrétariat prépare un ou plusieurs profils de pays pilotes qui contiendraient en particulier les informations soumises par une Partie lorsqu'elle répond au Questionnaire « Aperçu général » après la ratification de la Convention, mises à jour par la Partie concernée, et les recommandations adressées par le Comité à la Partie en question dans ses rapports de mise en œuvre de la Convention, mises à jour à la suite des décisions prises par le Comité dans le cadre des rapports de conformité.

B. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

Le Comité de Lanzarote est également chargé de faciliter la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les États pour améliorer leur capacité de prévenir et de combattre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants. À cet égard, il peut organiser des

activités de renforcement des capacités, des échanges d'informations, des auditions sur des problèmes particuliers soulevés par la mise en œuvre de la Convention, ou toute autre activité qu'il jugerait utile. En raison de la pandémie de COVID-19, il n'a pu organiser aucune activité de renforcement des capacités en présentiel. Il est néanmoins resté actif dans les échanges d'informations et a organisé des auditions à distance.

Le 29 mars 2021, pour l'ouverture de sa 31e réunion, le Comité de Lanzarote a eu l'honneur de recevoir une communication de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, M^{me} Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, témoignant du vif soutien et de l'attachement du Conseil de l'Europe à la protection de tous les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. M^{me} Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ a salué la ratification de la Convention de Lanzarote par tous les États membres du Conseil de l'Europe et l'adhésion par des pays situés hors d'Europe. Cet attachement international à la protection des enfants contre la violence sexuelle jette les bases d'un renforcement de la coopération, d'un échange de pratiques communes et d'une réponse collective dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants.

1. Protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels pendant la pandémie de COVID-19

- La pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur toutes les activités à l'échelle mondiale, y compris dans le domaine des droits de l'homme et plus particulièrement des droits de l'enfant.
- Du jour au lendemain, la vie et le quotidien des enfants ont été bouleversés et leurs activités interrompues. Les confinements et les couvre-feux ont limité leurs activités et sont devenus une habitude à acquérir. Pour poursuivre leur scolarité et entretenir leur réseau d'amis pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux enfants dans le monde ont pris l'habitude d'être en ligne, ce qui a accru leur risque d'être sollicités à des fins sexuelles (« grooming »), d'être harcelés ou de tomber sur des contenus inappropriés et/ou sexuellement explicites.
- Si, pour de nombreux enfants, le confinement en famille a pu être synonyme de sécurité, pour ceux qui sont victimes de négligence et d'abus à la maison ou qui sont placés hors du milieu familial, le confinement a accru le danger et limité les possibilités d'assistance.
- Le 3 avril 2020, M. George NIKOLAIDIS (Grèce) et M^{me} Christel DE CRAIM (Belgique), alors Président et Vice-présidente du Comité de Lanzarote, ont publié une Déclaration sur le renforcement de la protection des enfants contre

l'exploitation et les abus sexuels en temps de pandémie de COVID-19, appelant tous les États parties à la Convention de Lanzarote:

- à veiller à ce que les enfants soient informés de leur droit à la protection contre la violence sexuelle, ainsi que des services et mesures mis en place pour atteindre cet objectif;
- ▶ à organiser des initiatives de sensibilisation informant les enfants, d'une manière adaptée, de leur droit d'accès aux services de soutien et d'assistance;
- à s'assurer de disposer des ressources humaines et du soutien logistique nécessaires pour que les services d'assistance téléphonique et les lignes directes, y compris les plateformes en ligne, puissent répondre aux demandes croissantes des enfants exposés à un risque accru d'abus, de négligence et de violence sexuelle;
- à aider les parents et les personnes s'occupant d'enfants à prévenir les risques que peuvent courir les enfants en ligne et hors ligne, et à faire face à des situations potentielles d'abus et de violence;
- ➤ à partager les initiatives prises pendant la pandémie de COVID-19 en vue de protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

À la suite de cette déclaration, et dans le cadre des efforts du Conseil de l'Europe visant à protéger les droits des enfants durant la pandémie, le Bureau du Comité de Lanzarote a demandé à ses Parties et aux parties prenantes concernées de fournir des informations plus précises (et notamment des données pertinentes) sur les effets des réponses apportées à la crise sur le maintien des mesures de protection et d'assistance en faveur des enfants. Il a également souhaité en savoir plus sur l'éventuelle création de nouveaux mécanismes et sur la façon dont les avis des enfants concernant leur protection contre l'exploitation et les abus sexuels ont été pris en compte durant la crise et seront pris en considération par la suite.

Questions envoyées aux Parties à la Convention de Lanzarote et aux parties prenantes concernées

Question 1 : Dans quelle mesure, le cas échéant, la menace d'exploitation/d'abus sexuels des enfants a-t-elle changée en raison de la COVID-19? Si tel est le cas :

veuillez nous indiquer si le niveau de risque a augmenté/diminué/ est resté le même et, si possible, précisez ce niveau de risque pour les différents types d'infractions sexuelles contre les enfants (articles 18 à 23 de la Convention); vous pouvez également indiquer toute tendance émergente en matière d'exploitation/d'abus sexuels des enfants, résultant de la COVID-19 et signaler les mesures prises pour y faire face.

Question 2: Le confinement a-t-il entraîné une augmentation, une diminution ou un maintien des cas d'exploitation/d'abus sexuels d'enfants (identifiés/signalés)? Veuillez fournir des données (nombre de victimes/délinquants sexuels) et souligner ce qui, selon vous, peut expliquer cette tendance.

Question 3: Veuillez également nous indiquer si et comment les mesures générales de protection de l'enfance ont été ou sont susceptibles d'être affectées par les mesures prises par les gouvernements en réponse à la COVID-19. En outre, veuillez mettre en évidence toute mesure supplémentaire et spécifique mise en place pendant le confinement pour garantir le signalement par les victimes d'exploitation/d'abus sexuels d'enfants, ainsi que pour les soutenir et les aider, et si ces mesures seront maintenues même lorsque le confinement sera levé.

Question 4: Enfin, veuillez nous indiquer si les enfants ont été dûment écoutés lors de la prise de décisions concernant leur protection contre l'exploitation/les abus sexuels pendant cette période. Veuillez également nous dire si et comment les enfants seront impliqués dans la prise de décision ou l'évaluation de l'impact des mesures COVID-19 à l'avenir.

- Toutes les réponses formulées, initiatives pertinentes adoptées et mesures importantes prises par les États parties, par les observateurs au sein du Comité et par d'autres partenaires pour garantir la protection des enfants contre la violence sexuelle durant la pandémie de COVID-19 ont été publiées sur une page internet spéciale.
- Par ailleurs, un échange de vues sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et les défis à venir pour assurer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en période de crise a été organisé durant la 27^e réunion du Comité de Lanzarote (15-17 juin 2020). Des représentants d'Interpol, d'Europol, d'INHOPE et de l'Internet Watch Foundation y ont pris part.
- Enfin, préoccupé par la fragilité croissante des systèmes de protection de l'enfance durant la pandémie de COVID-19, M. George NIKOLAIDIS (Grèce), Président du Comité de Lanzarote, a participé aux événements suivants pour présenter et promouvoir l'action du Comité en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels:
 - ▶ une interview en ligne sur « la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels pendant le confinement dû à la pandémie de COVID-19»:

- ▶ une conférence en ligne à haut niveau organisée par la Présidence grecque 2020 des institutions du Conseil de l'Europe sur « la protection de la vie humaine et de la santé publique dans le contexte d'une pandémie », qui s'est tenue le 3 juin 2020;
- ▶ un webinaire organisé le 18 juin 2020 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur « la protection des enfants : leçons tirées de la crise liée à la COVID-19 ».

2. Contribution aux travaux de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants

Durant sa 25° réunion (15-18 octobre 2019), le Comité de Lanzarote a demandé au Bureau de répondre en son nom à l'appel à contributions de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies au sujet de son rapport "Looking back, looking forward". Dans sa réponse, le Bureau a souligné l'importance de la Convention de Lanzarote, qui est l'instrument international juridiquement contraignant le plus avancé, a mis en évidence les travaux de son organe de suivi et a appelé à des interactions plus systématiques entre la Rapporteuse spéciale et le Comité en vue d'un renforcement de la coopération.

À cette fin, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies a participé à la 31^e réunion du Comité de Lanzarote (29 mars – 1^{er} avril 2021), informé ce dernier des priorités de son mandat et des conclusions de son rapport le plus récent, et évoqué la possibilité d'une collaboration plus étroite pour faire mieux connaître la Convention de Lanzarote à l'échelle mondiale.

Le Comité a invité la Rapporteuse spéciale des Nations Unies à prendre part à ses futures réunions plénières et s'est réjoui de son appel à contributions aux fins de son prochain rapport thématique, qui ouvre la voie à un renforcement du partenariat et de la collaboration.

3. Réponse du Comité de Lanzarote à l'invitation de la Commission européenne à présenter des observations sur la future Stratégie de l'UE en faveur d'une lutte plus efficace contre les abus sexuels commis contre des enfants

Lors de sa 27^e réunion (15-17 juin 2020), le Comité de Lanzarote a répondu positivement à l'invitation de la Commission européenne à présenter des observations sur la Stratégie de l'UE en faveur d'une lutte plus efficace contre les abus sexuels commis contre des enfants, et salué la décision de la Commission d'intensifier son action pour prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants.

À cet effet, le Bureau a préparé une réponse au nom du Comité de Lanzarote, qui a mis en évidence les éléments essentiels dont la stratégie de l'UE devrait tenir compte et qui a rappelé l'importance d'une coopération entre l'UE et le Conseil de l'Europe en vue de la concrétisation de la cible 16.2 (mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

4. Commentaires sur une recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- Le Comité de Lanzarote a répondu positivement à une invitation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui lui demandait de faire des commentaires sur la recommandation suivante de l'Assemblée parlementaire:
 - ▶ Recommandation 2175 (2020): «Lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants: renforcer l'action et la coopération en Europe».
- À cet effet, le Comité de Lanzarote a entendu un exposé de Lady Doreen MASSEY (membre titulaire de la sous-commission sur les enfants, commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et rapporteure de la recommandation) puis tenu un échange de vues avec elle.
- Dans sa réponse, le Comité a rappelé que la Convention de Lanzarote ne fixe pas d'âge légal pour entretenir des activités sexuelles, mais qu'en vertu de l'article 18 (paragraphes 1.a et 2), il incombe aux Parties de définir cet âge dans leur droit national. En outre, pour ce qui est de la prescription, le Comité a rappelé que la Convention de Lanzarote n'impose aucune limite de temps aux Parties (voir l'article 33 de la Convention).

5. Projets de coopération du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

- Le Comité de Lanzarote a continué d'être régulièrement informé de l'évolution du projet du Conseil de l'Europe «Mettre fin à l'Exploitation et aux Abus sexuels des Enfants en Ligne @ Europe» (EndOCSEA@Europe), qui promeut une approche adaptée à l'enfant/axée sur la victime dans toutes les réponses à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants en ligne. Il a été informé des résultats de sa cérémonie de clôture tenue le 17 juin 2021.
- Lors de sa 30° réunion (7-10 décembre 2020), le Comité s'est réjoui de la poursuite des aventures de Kiko, qui découvre à présent les écrans et l'utilisation abusive d'images dans l'environnement numérique (Kiko et les Moipartouts). La campagne a publié une nouvelle vidéo qui sera traduite dans différentes langues.

Le Comité de Lanzarote a par ailleurs suivi de près d'autres projets du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Il est extrêmement impressionné par les résultats concrets du projet conjoint Conseil de l'Europe-Union Européenne de *Barnahus* (Maison des enfants) en Slovénie, qui a abouti à l'adoption à l'unanimité d'une loi à ce sujet. Première du genre en Europe, elle vise à régir de façon globale la mise en place et le fonctionnement du modèle de maison des enfants dans le pays.

6. Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre)

La 5° édition de la Journée européenne (18 novembre 2019) avait pour thème « Donner aux enfants le pouvoir de mettre fin aux violences sexuelles ». Ce thème était particulièrement pertinent pour le Comité de Lanzarote, puisqu'il lui a permis de souligner le rôle important joué par les enfants dans le deuxième cycle de suivi. À cet effet, les Parties ont pu présenter leurs initiatives et activités offrant aux enfants des moyens de participation, un espace et une aide en la matière. Le Président du Comité de Lanzarote, M. George NIKOLAIDIS, a fait une déclaration publiée à cette occasion.

À l'occasion de la 6° édition de la Journée européenne (18 novembre 2020), les Parties ont été invitées à faire part de leurs initiatives sur le thème « Prévenir les comportements à risque des enfants : images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants ». Ce thème faisait écho aux travaux réalisés par le Comité dans le cadre de son Avis sur les images et/ou vidéos d'enfants sexuellement suggestives ou explicites produites, partagées ou reçues par des enfants et de son deuxième cycle de suivi, en cours. M^{me} Christel DE CRAIM, Présidente du Comité de Lanzarote, a publié à cette occasion une déclaration rappelant que ce thème était toujours éminemment d'actualité.

7. Autres thèmes et questions abordés par le Comité de Lanzarote

Utilisation d'outils numériques pour détecter automatiquement le matériel d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants en ligne

Le 16 novembre 2020, le Comité de Lanzarote a organisé un échange d'informations sur l'utilisation d'outils numériques pour détecter automatiquement le matériel d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants en ligne. Cet échange a permis aux Parties de partager des informations sur la législation en vigueur et sur l'impact que l'entrée en vigueur du code des communications électroniques européen (le 21 décembre 2020) pourrait avoir pour elles si aucune solution temporaire n'est trouvée au niveau de l'UE pour éviter les effets non intentionnels de ce code (c'est-à-dire une moindre détection volontaire du matériel d'abus sexuels sur enfants en ligne par le

secteur privé). Pendant sa 30° réunion (7-10 décembre 2020), le Comité de Lanzarote a noté que la Commission européenne prévoyait de présenter une proposition de solution à long terme en juillet 2022 et demandait des contributions. À cette fin, reconnaissant qu'une contribution solide à une solution globale à long terme exigeait une connaissance approfondie non seulement de la protection des enfants contre la violence sexuelle mais aussi des critères à prendre en compte en matière de protection des données et de cybercriminalité, il a demandé à son Secrétariat de chercher à déterminer si le Conseil de l'Europe pouvait réunir l'expertise nécessaire pour préparer un cadre global conforme aux droits de l'homme et à l'État de droit afin d'aider tous les États membres du Conseil de l'Europe à comprendre comment concilier des droits apparemment contradictoires.

À cette fin, le Comité a assisté en direct lors de sa 32° réunion (28-30 juin 2021) au lancement public du rapport élaboré par des experts indépendants, avec l'appui du Secrétariat du Conseil de l'Europe, intitulé «Respect des droits de l'homme et de l'État de droit lors de l'utilisation de technologies automatisées pour détecter l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne », qui compile les normes pertinentes du Conseil de l'Europe offrant un cadre global fondé sur les droits de l'homme pour encadrer l'utilisation de technologies automatisées permettant de détecter les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et énonce 9 recommandations concrètes.

Il a entendu avec un vif intérêt l'introduction de M^{me} Snežana SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ (Directrice générale de la Démocratie, Conseil de l'Europe), qui a expliqué pourquoi ce rapport d'experts était nécessaire, ainsi que les présentations des invités, M. Linos-Alexandre SICILIANOS, ex-Président de la Cour européenne des droits de l'Homme et expert principal du groupe de travail, et M^{me} Katarzyna STACIWA, assistante de l'expert principal. Le Comité a également entendu des informations plus spécifiques sur les enjeux complexes et les défis à relever lors de l'utilisation de technologies automatisées pour détecter les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, le déroulement des travaux réalisés par les experts, le cadre général du rapport et le contenu principal des recommandations qu'il énonce et a décidé de tenir un échange de vues sur ses recommandations lors de sa 33^e réunion (21-22 septembre 2021).

Âge légal pour entretenir des activités sexuelles et prescription des infractions sexuelles contre des enfants

Reconnaissant que des discussions internes avaient lieu dans plusieurs Parties sur l'opportunité de légiférer sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles et que, en outre, des questions étaient soulevées concernant la prescription des infractions sexuelles contre des enfants, le Bureau du Comité

de Lanzarote a décidé d'envoyer deux questionnaires ciblés pour recueillir des informations précises et faire le point sur la situation en la matière dans les Parties à la Convention. Compte tenu des nombreuses informations recueillies au moyen de ces questionnaires, le Comité de Lanzarote a décidé que ces informations peuvent être publiées en ligne, sauf refus des Parties concernées. Le Comité a également convenu que son Bureau discutera de l'organisation possible en 2022 d'événements de renforcement des capacités en relation avec les réponses des Parties aux questionnaires ciblés concernant l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles et la prescription des infractions sexuelles contre des enfants.

8. Participation de membres du Comité de Lanzarote et du Secrétariat à des réunions au nom du Comité de Lanzarote

- Des représentants du Comité de Lanzarote ont participé à divers événements extérieurs organisés à l'initiative d'États ou d'autres parties prenantes, afin de faciliter l'échange de vues et d'expériences sur la mise en œuvre de la Convention (voir Annexe IV).
- M^{me} Christel DE CRAIM (Belgique), Présidente, a ainsi représenté le Comité de Lanzarote à plusieurs occasions. Elle a en particulier participé, le 29 juin 2020, à la 8^e réunion annuelle entre la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et les présidents des organes consultatifs et de suivi du Conseil de l'Europe, synthétisant les priorités stratégiques du Comité pour les années à venir. Le 23 septembre 2020, elle a eu l'occasion de souligner l'importance des travaux du Comité de Lanzarote devant le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.
- Le Comité de Lanzarote a aussi tenu un rôle actif dans les travaux du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) et de son Groupe d'experts sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CAHENF-VAC). En février 2020, le Comité ad hoc est devenu le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF). Dans ce contexte, le Comité de Lanzarote continuera à être informé des dernières évolutions des travaux du CDENF, en particulier de la préparation de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027).
- Le Comité de Lanzarote est également représenté dans les travaux du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) et du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), organe chargé des activités normatives du Conseil de l'Europe.
- Enfin, plusieurs représentants d'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que des experts, ont présenté leurs activités pertinentes pour les travaux du Comité (voir Annexe V).

Annexes

Annexe I – Liste des réunions du Comité de Lanzarote

Réunions plénières

► 26^e réunion : Strasbourg, 10-12 mars 2020

(annulée en raison de la pandémie de COVID-19)

▶ 27° réunion : Réunion virtuelle, 15-17 juin 2020

▶ 28^e réunion : Réunion virtuelle, 21-25 septembre 2020

▶ 29^e réunion : Réunion virtuelle, 23 novembre 2020

➤ 30° réunion: Réunion virtuelle, 7-10 décembre 2020
 ➤ 31° réunion: Réunion virtuelle, 29 mars-1° avril 2021

► 32^e réunion : Réunion virtuelle, 28-30 juin 2021

Annexe II - Composition du Comité de Lanzarote

(en date du 30 juin 2021)

Membres

États Parties à la Convention

ALBANIE

Ms Alma TANDILI
Chairperson
State Agency for the Rights and
Protection of the Child
Ministry of Health and Social
Protection

ALLEMAGNE

Mr Henning HOMEYER
Prosecutor
Division II A 7
Federal Ministry of Justice and
Consumer Protection

ANDORRE

Ms Lara FORTÓ RIBERA Psychologist Child and Youth Care Department Ministry of Social Affairs, Youth and Equality

ARMÉNIE

Ms Gayane HOVAKIMYAN
Deputy Director
Center for Implementation of
Legal Education and Rehabilitation
Programs
Ministry of Justice

AUTRICHE

Ms Madalena PAMPALK-LORBEER Public Prosecutor / Consultant Section IV – Criminal Law Division IV 1 – Substantive Criminal Law Federal Ministry for Justice

AZERBAÏDJAN

Mr Elchin ORUJOV
Police Major, Inspector
Main Department on the Fight
against Human Trafficking
Ministry of Internal Affairs

BELGIOUE

Ms Christel DE CRAIM
Head of Service
Service for Criminal Policy
FPS Justice

Bosnie-Herzégovine

Ms Tijana BOROVČANIN High Expert Associate Sector for Human Rights Ministry for Human Rights and Refugees

BULGARIE

Mr Yanko KOVACHEV State Expert "Child Policies and Programs, Strategic Development and Coordination" Directorate State Agency for Child Protection

CROATIE

Ms Marlena JUKIĆ
Head of Service
Service for criminal substantive law
regulations
Sector for criminal law regulations
Directorate for criminal law
Ministry of Justice

CHYPRE

Ms Hara TAPANIDOU
Principal Social Services Officer
Social Welfare Services
Ministry of Labour, Welfare and
Social Insurance

DANEMARK

Ms Dorthea BISGAARD VASE Head of Section Criminal Law Division Ministry of Justice

ESPAGNE

Ms Esther PÍAS GARCÍA Adviser to the Office of the Secretary of State for Justice Ministry of Justice

ESTONIE

Ms Brit TAMMISTE Adviser Criminal Policy Department Ministry of Justice

FINLANDE

Ms Helinä HEIKKINEN Legal Officer Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

M^{me} Bertille DOURTHE
Magistrate – Rédactrice au
bureau de la négociation pénale
européenne et internationale
Direction des affaires criminelles et
des grâces
Ministère de la justice

GÉORGIE

Ms Meri KAJAIA Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government

GRÈCE

Mr George NIKOLAIDIS
Director
Department of Mental Health and
Social Welfare
Centre for the Study and Prevention
of Child Abuse and Neglect
Institute of Child Health

HONGRIE

Ms Csenge Diána TÓTH
Legal Adviser
Deputy Secretariat of State for
Criminal Law Codification
Ministry of Justice

IRLANDE

Mr Ken KEATING Administrative Officer Cyber Security Policy SMR and Applied Policy Criminal Justice Department of Justice Ms Corah CAPLES
Assistant Principal Officer
Criminal Justice Policy
Department of Justice

ISLANDE

Ms Erna Kristín BLÖNDAL Director General Department of Children and Families Ministry of Social Affairs

ITALIE

Ms Tiziana ZANNINI Director General Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies

LETTONIE

Ms Indra GRATKOVSKA
Director
Department of Criminal Law
Ministry of Justice

LIECHTENSTEIN

Mr Claudio NARDI Counsellor Division for Economic Affairs and Development Office for Foreign Affairs

Ms Sarah FRICK
Psychologist
Children and Youth Service Division
Office of Social Services

LITUANIE

Ms Laura PURINĖ Senior Adviser Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour

LUXEMBOURG

M^{me} Marguerite KRIER
Conseiller de Gouvernement
1^{ère} classe
Service des droits de l'enfant, chef
de service
Direction générale de l'aide à
l'enfance et à la famille
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

MACÉDOINE DU NORD Mr Dušan TOMŠIČ Ministry of Labour and Social Policy

MALTE

Ms Lorna MUSCAT Head of Office Office of the Commissioner for Children

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA Mr Artur DEGTEARIOV Head of the Child Pornography Crime Investigation Section Cybercrime Investigation Directorate National Investigation Inspectorate General Police Inspectorate Ministry of Internal Affairs

MONACO

M^{me} Corinne MAGAIL Chargée de mission Direction des Affaires Internationales Ministère d'Etat M^{me} Dalila MEHDI Administrateur Division de l'Inclusion Sociale et du Handicap Direction de l'Action et de l'Aide Sociales

Monténégro

Ms Svetlana SOVILJ Head of the Department for Protection of Children and Youth Directorate of Social Welfare and Child Protection Ministry of Labour and Social Welfare

Norvège

Ms Maria Brit ESPINOZA
Special Adviser International Affairs
Department of Childhood, Youth
and Family Affairs
Ministry of Children and Families

Pays-Bas

Mr Luuk ESSER
Senior policy advisor on sexual
violence (coordinator)
Crime and Security Department
Law Enforcement and Crime
Prevention Department
Directorate-General for the
Administration of Justice and Law
Enforcement
Ministry of Justice and Security

POLOGNE

Ms Magdalena BOCHIŃSKA Chief Specialist Victims' Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice Ms Agnieszka MATYSEK Chief Specialist – Judge Victims' Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice

PORTUGAL

Ms Maria José CASTELLO-BRANCO Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice

ROUMANIE

Ms Alina ION Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice

ROYAUME-UNI

Ms Rosa SINCLAIR WILSON International Lead Tackling Child Sexual Abuse Unit Public Safety Group Home Office

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ms Larisa FALKOVSKAYA
Director
Department for Children's Rights
Protection State Policy
Ministry of Education

SAINT-MARIN

Ms Giulia SANTI
Directorate of Legal Affairs
Department of Foreign Affairs

SERBIE

Mr Stevan POPOVIĆ Independent Advisor Family Protection Department Ministry for Family Protection and Demography

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
Ms Sandra FISCHEROVÁ
Chief State Adviser
National Coordination Centre for
Resolving the Issues of Violence
against Children (NCC)
Ministry of Labour, Social Affairs
and Family

SLOVÉNIE

Mr Klemen PRINCES Undersecretary Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice

SUÈDE

Ms Maj FAGERLUND
Desk Officer
Division for Discrimination Issues,
Human Rights and Child Rights
Policy
Ministry of Employment

SUISSE

M^{me} Anita MARFURT Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
Ms Aneta DVOŘÁKOVÁ
Senior Ministerial Counsellor
Criminal Law Unit
Legislative Department
Ministry of Justice

TUNISIE

M^{me} Faten SEBEI Juge de 3^{ème} grade Chargée de mission au Cabinet de la Ministre Bureau de suivi du travail gouvernemental et parlementaire Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées

TURQUIE

Mr İlhan YÜCEL Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice

UKRAINE

Ms Svitlana II CHUK

Director Legal Support and Monitoring of the Implementation of the UN Convention on Children's Rights Ministry of Social Policy

Participants

États ayant participé à l'élaboration de la Convention

CANADA

Nomination en attente

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE Nomination en attente

JAPON

Nomination en attente

MEXIQUE

Nomination en attente

SAINT-SIÈGE

M^{me} Alessandra AULA Secrétaire Générale Bureau international catholique de l'enfance (BICE) Genève, Suisse

État invité par le Comité des Ministres à adhérer à la Convention

MAROC

M. Abderrazzak ADNANI Chef de la Division de l'Enfance Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille

M^{me} Lamiaa BEGHIEL Cadre à la Division de l'Enfance Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile Division de l'Enfance – DPFEPA Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille

Organisations Internationales

AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE (FRA) Ms Astrid PODSIADLOWSKI Head of Child Rights Sector Equality and Citizens Rights Department

Conseil des États de la Mer Baltique (CEMB)

Ms Olivia LIND HALDORSSON Head of the Children at Risk Unit

EUROPOL

Mr Anton Toni KLANČNIK Specialist in AP Twins O3 European Cybercrime Centre (EC3)

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS
UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)
Mr Andreas WISSNER
UNHCR Representative to the
European Institutions in Strasbourg

INTERPOL

Mr Uri SADEH Coordinator Crimes against Children Unit VCO/Organized and Emerging Crime Directorate

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

M^{me} Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO Spécialiste de programme Direction «affaires politiques et gouvernance démocratique» (DAPG)

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

Mr Jonathon PASSMORE Programme Manager – Violence and Injury Prevention World Health Organization Regional Office for Europe

RAPPORTEUSE SPÉCIALE DES NATIONS Unies sur la vente et l'exploitation SEXUELLE D'ENFANTS

Ms Mama Fatima SINGHATEH
Special Rapporteur on the sale and
sexual exploitation of children,
including child prostitution, child
pornography and any other child
sexual abuse material

RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (REINDH)

Ms Debbie KOHNER Secretary General Permanent Secretariat

RÉSEAU EUROPÉEN DES OMBUDSMANS POUR ENFANTS (ENOC)

Nomination en attente

UNICEE

Ms Joan HOWE Partnerships Manager Europe & Central Asia Regional Office (ECARO)

Ms Ina VERZIVOLLI Child Protection Specialist Regional Office for Europe and Central Asia (ECARO)

UNION FUROPÉENNE

Mr Antonio LABRADOR JIMENEZ Policy Officer – Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission

Union internationale des TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT) Ms Carla LICCIARDELLO Corporate Strategy Division

Institutions et organes du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Baroness Doreen MASSEY
Full Member of the
Committee on Social Affairs, Health
and Sustainable Development

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE MS Dunja MIJATOVIĆ Commissioner for Human Rights

COMITÉ DE LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITÉ (T-CY)

Ms Cristina SCHULMAN
Chair of the T-CY
Legal Adviser
Directorate International of Law
and Judicial Cooperation
Ministry of Justice
Bucharest, Romania

Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)

Nomination en attente

Comité européen de coopération Juridique (CDCJ)

Ms Zuzana FIŠEROVÁ Ministry of Justice Prague, Czech Republic

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

Nomination en attente

COMITÉ GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE ET DU CODE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ SOCIALE (T-SG)

Nomination en attente

CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Gerhard ERMISCHER Président de la Conférence des OING

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE Ms Brigitte van den BERG Netherlands Rapporteur for Children's Rights

Conseil consultatif sur la jeunesse Nomination en attente

Observateurs

Organisations non-gouvernementales

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE
ET DE LA FAMILLE (AIMJF)

M. Daniel PICAL

M. Daniel PICAL Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe

ECPAT INTERNATIONAL

Ms Stana BUCHOWSKA Regional Coordinator for Eastern Europe and Central Asia ENACSO (ALLIANCE D'ONG
EUROPÉENNES POUR LA SÉCURITÉ
DES ENFANTS EN LIGNE)
Mr Miguel TORRES GARCIA
Deputy CEO/Chief Operation Officer
Child Focus Belgium

"HOPE FOR CHILDREN" CRC POLICY CENTER

Ms Katerina MELISSARI Child Protection Coordinator

MISSING CHILDREN EUROPE
MS Aagje IEVEN
Secretary General

Autres parties prenantes

INHOPE (International Association of Internet Hotlines)

Mr Denton HOWARD Executive Director

INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)

Mr Michael TUNKS Senior Policy and Public Affairs Manager WEPROTECT GLOBAL ALLIANCE

Mr Iain DRENNAN Executive Director

Secrétariat

M^{me} Gioia SCAPPUCCI Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote

M. Mikaël POUTIERS Secrétaire du Comité de Lanzarote M^{me} Ana GUERREIRO Conseillère en politiques

M^{me} Faustine LABBADI Chargée de mission

M^{me} Corinne CHRISTOPHEL Assistante du Comité de Lanzarote

Annexe III – Composition du Bureau du Comité de Lanzarote et liste des représentants du Comité de Lanzarote auprès d'autres entités

Composition du Bureau du Comité de Lanzarote

Depuis le 30 juin 2021

▶ Présidente : M^{me} Christel DE CRAIM, Belgique

► Vice-présidente : M^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Portugal

► Membres: M^{me} Bertille DOURTHE, France

M^{me} Lorna MUSCAT, Malte M. Luuk ESSER, Pays-Bas

Du 5 février 2021 au 30 juin 2021

▶ Présidente: M^{me} Christel DE CRAIM, Belgique

Vice-présidente: M^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Portugal
 Membres: M. Artur DEGTEARIOV, République de Moldova

Mme Svitlana ILCHUK, Ukraine

Du 17 juin 2020 au 5 février 2021

Présidente: M^{me} Christel DE CRAIM, Belgique

Vice-présidente: M^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Portugal
 Membres: M. Artur DEGTEARIOV, République de Moldova

M^{me} Tracy SARTIN, Royaume-Uni M^{me} Svitlana ILCHUK, Ukraine

Du 18 octobre 2019 au 17 juin 2020

Président: M. George NIKOLAIDIS, Grèce
 Vice-présidente: M^{me} Christel DE CRAIM, Belgique

► Membres: M. Artur DEGTEARIOV, République de Moldova

M^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Portugal

M^{me} Svitlana ILCHUK, Ukraine

Liste des représentants du Comité de Lanzarote auprès d'autres entités

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

M. George NIKOLAIDIS (Grèce)

Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)

M. George NIKOLAIDIS (Grèce)

Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)

M^{me} Tijana BOROVČANIN (Bosnie-Herzégovine)

Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)

M^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal)

Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

M^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal), représentante M^{me} Svitlana ILCHUK (Ukraine), suppléante

Rapporteur pour l'égalité entre les femmes et les hommes

M^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal)

Annexe IV – Participation du Comité de Lanzarote et du Secrétariat du Conseil de l'Europe à des événements extérieurs

2019

	1	
14 novembre	Audition «L'action parlementaire permettant aux enfants de mettre fin aux violences sexuelles », organisée par le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Strasbourg	M. Mikaël POUTIERS, Secrétaire du Comité de Lanzarote
18 novembre	22º réunion plénière du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), Strasbourg	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Membre du Bureau du Comité de Lanzarote, Portugal
20 novembre	Conférence nationale « Journée internationale de l'enfance & Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels », St Julians, Malte	M. George NIKOLAIDIS, Président du Comité de Lanzarote, Grèce
20 novembre	Visite et échanges avec la « Maison des Adolescents », Strasbourg	M ^{me} Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote M. Mikaël POUTIERS, Secrétaire du Comité de Lanzarote
4-6 décembre	11 ^e conférence du Réseau mondial des enfants disparus, Lisbonne	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Membre du Bureau du Comité de Lanzarote, Portugal

11-12 décembre	Sommet mondial sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, Addis-Abeba, Ethiopie	M. Jeroen SCHOKKENBROEK, Directeur de l'antidiscrimination, Conseil de l'Europe
		M ^{me} Regína JENSDÓTTIR, Cheffe de la Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe

2020

6-7 janvier	7° conférence annuelle de Stop aux Violences Sexuelles (SVS), Paris	M. Mikaël POUTIERS, Secrétaire du Comité de Lanzarote
16 janvier	Échange de vues avec le Président du Comité de Lanzarote et présentation du 5 ^e rapport d'activités au Groupe de rapporteurs sur les questions sociales et de santé (GR-SOC), Strasbourg	M. George NIKOLAIDIS, Président du Comité de Lanzarote, Grèce
4-5 février	Séminaire sur les conventions du Conseil de l'Europe, organisé par le ministère israélien des Affaires étrangères, Jérusalem	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Membre du Bureau du Comité de Lanzarote, Portugal
5 mai	Table ronde virtuelle intergroupe – Impact de la COVID-19 sur les enfants et stratégie de l'UE pour les droits de l'enfant, organisée par UNICEF Innocenti et le gouvernement italien	M ^{me} Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote

28 mai	Webinaire «Les réponses aux défis soulevés par la COVID-19 concernant la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne des enfants », organisé par le Bureau C-PROC et le projet EndOCSEA du Conseil de l'Europe	M ^{me} Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
3 juin	Échange de vues sur la pandémie et enseignements tirés sur le thème «Protection de la vie humaine et de la santé publique dans le contexte d'une pandémie – Répondre efficacement à une crise sanitaire dans le plein respect des droits humains et des principes de démocratie et d'État de droit », organisé par la présidence grecque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe	M. George NIKOLAIDIS, Président du Comité de Lanzarote, Grèce
17 juin	10° webinaire mondial d'échange de connaissances sur la violence en ligne à l'encontre des enfants, organisé par End Violence against Children	M ^{me} Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
18 juin	Sauvegarde et protection des enfants: leçons de la crise de la COVID-19, organisé par le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	M. George NIKOLAIDIS, Président du Comité de Lanzarote, Grèce

29 juin	8° réunion annuelle de la Secrétaire Générale avec les Présidents et Secrétaires des organes de suivi et consultatifs du Conseil de l'Europe	M ^{me} Christel DE CRAIM, Présidente du Comité de Lanzarote, Belgique
2 juillet	Webinaire « Briefing de haut niveau des États membres : Mettre fin à la violence à l'encontre des enfants pendant la COVID- 19 et au-delà », organisé par les États membres des Nations unies	M ^{me} Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
17 juillet	Audition par Mme Alexandra LOUIS, députée française, dans le cadre de la mission d'évaluation de la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes	M. Mikaël POUTIERS, Secrétaire du Comité de Lanzarote M ^{me} Faustine LABBADI, Chargée de mission, Secrétariat du Comité de Lanzarote
16 septembre	Intervention sur la Convention de Lanzarote à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), Strasbourg	M ^{me} Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
22-25 septembre	6º réunion de la Plénière de rédaction du Protocole (T-CY)	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal M. Claude JANIZZI, Membre du Comité de Lanzarote, Luxembourg

23 septembre	1 ^{er} échange de vues entre la Présidente du Comité de Lanzarote et les Délégués du Comité des Ministres	Mme Christel DE CRAIM, Présidente du Comité de Lanzarote, Belgique
28-30 septembre	Présidence grecque du Conseil de l'Europe: Atelier sur la protection des mineurs migrants contre toutes les formes de violence, en coopération avec le CEPOL	M ^{me} Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
12 novembre	Webinaire du Conseil de l'Europe: «Mesures éducatives pour prévenir les risques liés aux images/ vidéos autoproduites par des enfants », organisé le projet EndOCSEA@Europe du Conseil de l'Europe	M ^{me} Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote M. Mikaël POUTIERS, Secrétaire du Comité de Lanzarote
30 novembre – 3 décembre	23° réunion plénière du T-CY et 7° réunion de la plénière de rédaction du Protocole	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal M. Claude JANIZZI, Membre du Comité de Lanzarote, Luxembourg
14-18 décembre	2º réunion du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)	M. George NIKOLAIDIS, Membre du Comité de Lanzarote, Grèce

2021

27 janvier	Interview sur la Convention de Lanzarote à la radio RCF ALSACE, Strasbourg	Mme Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
3 février	La Convention de Lanzarote: un outil majeur pour protéger les enfants dans l'environnement numérique, organisé conjointement par le ministère de la Justice du Maroc et le Conseil de l'Europe	M ^{me} Regína JENSDÓTTIR, Cheffe de la Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe
26 février	8º réunion de la Plénière de rédaction du Protocole (T-CY)	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal
12 avril	9 ^e réunion de la Plénière de rédaction du Protocole (T-CY)	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal
14-15 avril	3º réunion du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)	M. George NIKOLAIDIS, Membre du Comité de Lanzarote, Grèce

26-27 avril	Séminaire «Prévenir les abus sexuels sur enfants – Focus sur les programmes et mesures d'intervention visant à prévenir l'exploitation sexuelle des enfants », organisé par l'ERA en coopération avec l'Institut national bulgare de justice	M ^{me} Christel DE CRAIM, Présidente du Comité de Lanzarote, Belgique
4-5 mai	Conférence « Mettre fin à la traite des enfants et des adolescents : ensemble, vers un avenir sans traite des enfants en Europe », organisée dans le cadre de la Présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal
6 mai	Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) – Préparation d'un 2º protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité – 6º série de consultations avec les parties prenantes	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal
17 mai	96 ^e réunion plénière du Comité européen de coopération juridique (CDCJ)	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal

18-20 mai	3º réunion plénière du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)	M. George NIKOLAIDIS, Membre du Comité de Lanzarote, Grèce M ^{me} Ana GUERREIRO, Conseillère en politiques, Secrétariat du Comité de Lanzarote
20 mai	Séminaire du Réseau des droits fondamentaux 2021, organisé par la Commission européenne	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal M ^{me} Stéphanie BUREL, Responsable principale de projet (EndOCSEA@ Europe), Division des droits des enfants
26-28 mai	10° réunion de la Plénière de rédaction du Protocole et 24° Plénière du T-CY	M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal
1 ^{er} juin	Discussion régionale sur les droits des enfants et la prise en charge alternative – Contribution à la Journée de discussion générale de la CNUDE 2021, organisée sous les auspices de la Présidence hongroise du Comité des Ministres	M. George NIKOLAIDIS, Membre du Comité de Lanzarote, Grèce
3 juin	Webinaire «Vérification des casiers judiciaires comme outil pour un sport plus sûr», organisé par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)	M ^{me} Elda MORENO, Cheffe du Service des droits des enfants et des valeurs du sport

14-15 juin	4º réunion plénière du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)	M. George NIKOLAIDIS, Membre du Comité de Lanzarote, Grèce
17 juin	Projet EndOCSEA@Europe – Conférence de clôture	M ^{me} Christel DE CRAIM, Présidente du Comité de Lanzarote, Belgique M ^{me} Maria José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal M ^{me} Faustine LABBADI, Chargée de mission, Secrétariat du Comité de Lanzarote
17-18 juin	Journées internationales d'éthique – Abus sur enfant et personne vulnérable, Strasbourg	M ^{me} Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote

Annexe V – Présentation des activités pertinentes d'organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que d'experts lors de réunions du Comité de Lanzarote

2020

- 26° réunion (10-12 mars) Annulée en raison de la pandémie de COVID-19
- 27^e réunion (15-17 juin)
 - M^{me} Regína JENSDÓTTIR, Cheffe de la Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe: Boîte à outils pour les États membres sur le respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19;
 - ► M. Denton HOWARD, Directeur exécutif, INHOPE: Lutter contre le matériel d'abus sexuels d'enfants en ligne (CSAM) L'impact de la COVID-19;
 - M. Michael TUNKS, Responsable Senior des politiques et affaires publiques, Internet Watch Foundation (IWF): Protection des enfants en ligne pendant la COVID-19;
 - ▶ M. Anton Toni KLANČNIK, Spécialiste à AP Twins, O3 Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3), EUROPOL: Réponses d'Europol à l'exploitation et aux abus sexuels d'enfants (CSEA) en ligne pendant la pandémie de COVID-19;
 - M. Uri SADEH, Coordinateur, Unité « Crimes à l'encontre des enfants », VCO/Direction de la criminalité organisée et émergeante, INTERPOL: Impact de la COVID sur les unités spécialisées enquêtant sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne;
 - M. Ovidiu MAJINA, Responsable de projet (EndOCSEA@Europe), Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe: Débriefing du webinaire du 28 mai sur « L'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne en période de pandémie de COVID-19»;
 - ▶ M. George NIKOLAIDIS, Président du Comité de Lanzarote, Grèce: annonces faites par la commissaire Johansson lors de son discours au webinaire du 9 juin « Prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels des enfants: vers une réponse de l'UE»;
 - M. George NIKOLAIDIS, Président du Comité de Lanzarote, Grèce: Interview en ligne «Protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels pendant le confinement lié à la pandémie de COVID-19»;

- ▶ M. George NIKOLAIDIS, Président du Comité de Lanzarote, Grèce: Événement en ligne de haut-niveau organisé par la Présidence grecque 2020 des institutions du Conseil de l'Europe sur «La protection de la vie humaine et de la santé publique dans le contexte d'une pandémie»;
- ► M. George NIKOLAIDIS, Président du Comité de Lanzarote, Grèce: Webinaire de l'APCE « Sauvegarde et protection des enfants : leçons de la crise de la COVID-19»;
- ▶ Lady Doreen MASSEY, Membre titulaire de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: adoption par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du rapport « Lutter contre la violence sexuelle à l'encontre des enfants: intensifier l'action et la coopération en Europe »;
- ▶ M. Erik PLANKEN, Conseiller en politiques, Service de l'application de la loi et de la prévention de la criminalité, ministère de la Justice et de la Sécurité, Pays-Bas: Approche néerlandaise des abus d'enfants en ligne – Politiques liées à la suppression et au blocage des pages web contenant ou diffusant du matériel d'abus sexuels d'enfants (CSAM).

28° réunion (21-25 septembre)

- ► M. Mark KAVENAGH, Responsable de la recherche et des politiques et M^{me} Lene ANDERSEN, Responsable de programme, ECPAT International, Bangkok, Thaïlande: État d'avancement de l'« Initiative mondiale visant à étudier l'exploitation sexuelle des garçons »;
- ▶ M. Anton Toni KLANČNIK, Spécialiste à AP Twins, O3 Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3), EUROPOL: État des lieux du questionnaire sur les poupées ressemblant à des enfants, envoyé aux États par le biais du Comité de Lanzarote en tant que partenaire;
- ▶ M. Elik KATZAV, Directeur de recherche, Commissaire Sony INGER, Commandant adjoint et Commissaire Adv. Kobi EZRA, Conseiller juridique, 105-Bureau de protection des enfants en ligne, Ministère du Renforcement et de la Promotion des communautés, Jérusalem, Israël: Activités du Ministère de la Sécurité publique et notamment du 105-Bureau d'assistance téléphonique pour la protection en ligne des enfants;
- ▶ M^{me} Bertille DOURTHE, Magistrate Rédactrice, Bureau de la négociation pénale européenne et internationale, Direction des affaires criminelles et des grâces, Ministère de la justice, France: Dispositions de la Loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020 permettant de mieux lutter contre les abus sexuels à l'encontre des enfants (notamment facilités par les TIC) et point sur l'augmentation du nombre d'unités d'accueil pédiatriques pour les enfants en danger;

- M. Ian MULHOLLAND et M^{me} Annette CASSAR, Unité D4: Cybercriminalité, Direction générale des migrations et des affaires intérieures, Commission européenne: Stratégie de l'UE en faveur d'une lutte plus efficace contre les abus sexuels commis contre des enfants;
- M. George NIKOLAIDIS, Grèce: Échange de vues thématique sur la préparation de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant;
- ▶ M^{me} Regína JENSDÓTTIR, Coordinatrice du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, Cheffe de la Division des droits des enfants et M^{me} Maren LAMBRECHT, Responsable de programme, Co-secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), Conseil de l'Europe: Travaux récents menés dans le cadre du CDENF – y compris un état des lieux sur la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant;
- ▶ Lady Doreen MASSEY, Membre titulaire de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: Activités menées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'enfant.

29^e réunion (23 novembre)

▶ M^{me} Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote, Conseil de l'Europe: Débriefing de l'échange informel entre les Parties à la Convention de Lanzarote d'informations sur la détection et le signalement volontaires de matériel pédopornographique par les plateformes technologiques.

30^e réunion (7-10 décembre)

- ▶ M^{me} Gioia SCAPPUCCI, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote, Conseil de l'Europe: Débriefing de l'échange d'informations sur l'utilisation des outils numériques pour détecter automatiquement le matériel d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants en ligne;
- ► M. George NIKOLAIDIS, Grèce: Débriefing des travaux récents menés dans le cadre du CDENF et de ses organes subordonnés;
- ▶ M^{me} Regína JENSDÓTTIR, Coordinatrice du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, Cheffe de la Division des droits des enfants et M^{me} Maren LAMBRECHT, Responsable de programme, Co-secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), Conseil de l'Europe: Travaux récents menés dans le cadre du CDENF y compris un état des lieux sur la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant;
- M^{me} Maria-José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal et M. Claude JANIZZI, Luxembourg: Travaux récents menés dans le cadre du T-CY, notamment le processus de rédaction d'un

- 2^e protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et une coopération plus étroite avec le Comité sur la cybercriminalité sur des sujets d'intérêt commun;
- ▶ M. Mikaël POUTIERS, Secrétaire du Comité de Lanzarote: 6° édition de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre) consacrée à « Prévenir les comportements à risque des enfants : images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »;
- ▶ M^{me} Stéphanie BUREL, Responsable principale de projet, Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe: État d'avancement du projet du Conseil de l'Europe « Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants en ligne (EndOCSEA@Europe) »;
- ▶ M^{me} Irina DREXLER, Responsable de projet, Bureau du Programme sur la Cybercriminalité, Conseil de l'Europe: Futures activités de coopération pour promouvoir les normes de la Convention de Lanzarote dans les États non-membres du Conseil de l'Europe dans le cadre du projet Octopus;
- ▶ M^{me} Mirka HONKO et M^{me} Zaruhi GASPARYAN, Responsables principales de projet, Conseil de l'Europe: État d'avancement des projets de coopération du Conseil de l'Europe avec la Slovénie, la République de Moldova et l'Ukraine, et notamment résultats et recommandations du processus de consultation des enfants sur le projet de loi sur la Barnahus (Maison des enfants) en Slovénie.

2021

31e réunion (29 mars-1er avril)

- ▶ M^{me} Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe: Le rôle vital des travaux du Comité de Lanzarote et les priorités du Conseil de l'Europe;
- M. Joris VAN OUYTSEL, Chercheur postdoctoral (Fondation pour la recherche, Flandre) et Professeur adjoint, Hugh Downs School of Human Communication, Arizona State University, Tempe, États-Unis: Le sexting et les abus sexuels d'enfants sur la base d'images en Belgique;
- ▶ M^{me} Stana BUCHOWSKA, Coordinatrice régionale pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, ECPAT International: « *Projet Beacon* », *Technologie, vie privée et droits de l'enfant dans l'Union européenne*;
- ▶ Lady Doreen MASSEY, Membre titulaire de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: Organisation d'une enquête parlementaire afin d'avoir une vue d'ensemble des normes actuelles dans les États membres du Conseil de l'Europe sur l'âge du consentement légal,

le délai de prescription des infractions sexuelles contre les mineurs et sur la responsabilité sociale des entreprises et des médias dans la prévention de la sur-sexualisation des enfants;

- ▶ M^{me} Mama Fatima SINGHATEH, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, Nations Unies: *Priorités de son mandat et conclusions de son récent rapport sur les effets de la maladie à coronavirus sur les différentes formes de vente et d'exploitation sexuelle d'enfants*:
- ► M^{me} Rosa SINCLAIR WILSON, Unité de lutte contre l'exploitation et les abus, Groupe « Criminalité grave et organisée », Ministère de l'Intérieur (Home Office), Royaume-Uni: Présentation de la nouvelle stratégie britannique de lutte contre les abus sexuels sur enfants:
- M. Sean LITTON, Directeur exécutif, Tech Coalition: Présentation de la Technology Coalition – Lutte contre les abus sexuels sur enfants et initiatives pertinentes;
- M^{me} Regína JENSDÓTTIR, Coordinatrice du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, Cheffe de la Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe: Préparation de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant;
- ▶ M. Dimitri HOUBRON, Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: Initiatives prises par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans le cadre de la 6e édition de la Journée européenne;
- ▶ Ms Regína JENSDÓTTIR, Coordinatrice du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, Cheffe de la Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe: 7º édition de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre) consacrée à «La protection des enfants dans le cercle de confiance»;
- ▶ M^{me} Christel DE CRAIM, Présidente du Comité de Lanzarote, Belgique: 14^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale «Faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit: vers la réalisation de l'Agenda 2030 », Kyoto, Japon (7-12 mars 2021);
- ▶ M^{me} Stéphanie BUREL, Responsable principale de projet, Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe: État d'avancement du projet du Conseil de l'Europe « Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants en ligne (EndOCSEA@Europe) »;
- ► M^{me} Nina LICHTNER, Responsable principale de projet, Division de la cybercriminalité, Conseil de l'Europe: *Activités de coopération pour*

- promouvoir les normes de la Convention de Lanzarote dans les États nonmembres du Conseil de l'Europe dans le cadre du projet Octopus;
- ▶ M^{me} Zaruhi GASPARYAN, Responsable principale de projet, Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe: État d'avancement des projets de coopération du Conseil de l'Europe avec la Slovénie, la République de Moldova et l'Ukraine, et adoption de la loi Barnahus en Slovénie.

32^e réunion (28-30 juin)

- ▶ M^{me} Snežana SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ, Directrice générale de la Démocratie, Conseil de l'Europe, M. Linos-Alexandre SICILIANOS, ex-Président de la Cour européenne des droits de l'Homme et expert principal du groupe de travail et M^{me} Katarzyna STACIWA, assistante de l'expert principal: Rapport «Respecter les droits de l'homme et l'État de droit lors de l'utilisation de technologies automatisées pour détecter l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne»;
- ► M. George NIKOLAIDIS, Grèce: Débriefing des travaux récents menés dans le cadre du CDENF et de ses organes subordonnés;
- ▶ M^{me} Maria-José CASTELLO-BRANCO, Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal: *Travaux récents menés dans le cadre du Comité de la Convention sur la cybercriminalité T-CY, notamment l'approbation d'un 2^e protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et à la divulgation de preuves électroniques;*
- M^{me} Maria-José CASTELLO-BRANCO Vice-présidente du Comité de Lanzarote, Portugal: Élaboration par le Comité européen de coopération juridique – CDCJ d'un projet d'instrument visant à codifier les normes internationales existantes relatives aux règles sur les conditions de détention des migrants;
- M. Anton Toni KLANČNIK (EUROPOL): Séminaire en ligne organisé par le Comité de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) sur le thème «La vérification des casiers judiciaires comme outil de protection des enfants dans le sport » (3 juin 2021).

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

> COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE